

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

<p>ABONNEMENTS : MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr. Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois</p>	<p>DIRECTION et REDACTION : au Ministère d'État ADMINISTRATION : à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation</p>	<p>INSERTIONS : Annonces : 3 francs la ligne Pour les autres insertions, on traite de gré à gré S'adresser au Gérant, Place de la Visitation</p>
--	--	---

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE
(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)
Arrêté ministériel approuvant des modifications aux Statuts d'une Société anonyme.

PARTIE NON OFFICIELLE
(Avis - Communications - Informations)
AVIS ET COMMUNIQUÉS :
Avis concernant le prix du pain.
Relevé hebdomadaire des prix de la viande et de la charcuterie.
Prix du lait.

INFORMATIONS
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

VARIÉTÉS
L'Hygiène du Foyer : Les pieds du Touriste, par G. Varin. — Le Froid Artificiel, par Marcel France.

Annexe au « Journal de Monaco » :
CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la Séance du 2 juillet 1936.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'État de la Principauté,
Vu la demande adressée le 19 juin 1936, par M. Maurice Canu, agissant en qualité de mandataire de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires de la Société Anonyme *Union Financière Monégasque* ;
Vu le procès-verbal de la dite Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social le 13 juin 1936, autorisant une augmentation du capital de sept cent mille francs et portant modifications aux articles 8, 56 et 63 des Statuts ;
Vu l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifiée par les Ordonnances des 17 septembre 1907 et 10 juin 1909, et par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924 et n° 216 du 27 février 1936 ;
Vu l'avis du Conseil d'État en date du 13 juillet 1936 ;
Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 4 août 1936 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont approuvées l'augmentation du capital social et les modifications aux Statuts de la Société Anonyme *Union Financière Monégasque*, telles qu'elles résultent du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire sus-visée.

ART. 2.

Ces modifications devront être publiées au *Journal de Monaco* dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924 et n° 216 du 27 février 1936.

ART. 3.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'État est chargé de l'exécution du présent Arrêté.
Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit août mil neuf cent trente-six.

P. le Ministre d'État,
Le Conseiller de Gouvernement.
J. REYMOND.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS & COMMUNIQUÉS

Avis concernant le Prix du Pain

Par suite de la hausse du prix du pain dans les Alpes-Maritimes et des accords intervenus avec les boulangers, le prix du pain est fixé de la façon suivante à dater du samedi 8 août 1936 :

Pain de consommation courante, le kilog. 2 fr. »
Pain de fantaisie, le kilog. 2 fr. 30
Flûte..... 1 fr. 05

Relevé Hebdomadaire des Prix de la Viande et de la Charcuterie

1^{re} Qualité

BOEUF PRIX AU KILOGR.

Bas Morceaux (pour pot-au-feu)
Collet, poitrine, plate-côte, bavette, gîte-gîte 3 à 8
(pour bourguignon et mode)
Dessus de côtes, macreuse, premier taton, veine grasse 6 à 12
(pour rôtis et grillades)
Bavette, basses-côtes, paleron 11 à 13
Morceaux de Choix (grillades et rôtis)
Entrecôtes, tranche à bifteck 14 à 17,50
Faux-filets, rumsteck 17 à 20
Filet 20 à 25

VEAU

Bas Morceaux (pour ragoût)
Collet, hautes-côtes, jarret, tendron, poitrine 6 à 12
Morceaux de Choix (grillades et rôtis)
Côtes 1^{re} et 2^{me}, filet, quasi, noix, escalopes 12 à 20

PRIX AU KILOGR.

MOUJON

Bas Morceaux (pour ragoût)
Collet, hautes-côtes, poitrine, épaule, côtes découvertes 3 à 12
Morceaux de Choix (grillades et rôtis)
Côtes 1^{re} et 2^{me}, gigot, carré, selle, filet 14 à 20

CHEVAL

Bas Morceaux (ragoût et daube)
Poitrine, plate-côte, gîte-gîte, viande hachée 3 à 6
Morceaux de Choix (grillades et rôtis)
Faux-filet, rumsteck, tranche, entre-côte 9 à 11
Filet 15

PORC (viande fraîche)

Bas Morceaux
Plate-côte, pieds, tête, couenne, pointe d'échine 4 à 6
Morceaux de Choix (grillades ou rôtis)
Filet, carré de côtes, échine 11 à 14
Saucisse fraîche du jour 10 à 13

SALAISONS

Poitrine et lard salés 5 à 8
Jambonneaux et plates-côtes salés.... 4 à 6

CHARCUTERIE CUITE

Jambons, saucissons 20 à 24
Pâtés divers, cervelas, fromage tête.. 12 à 16
Boudin choix 6 à 7
Andouillettes 12 à 16

Prix du lait, sans changement : En boutique : 1 fr. 40 le litre ; à domicile : 1 fr. 60 le litre.

INFORMATIONS

Dans son audience du 7 août 1936 le Tribunal Correctionnel a prononcé le jugement ci-après :
H.-V.-E., manœuvre, sans travail, né à Nancy (Meurthe-et-Moselle), le 29 juillet 1885, actuellement sans domicile. — Infraction à arrêté d'expulsion (récidive) : trente jours de prison et 16 francs d'amende.

VARIÉTÉS

L'HYGIÈNE DU FOYER

LES PIEDS DU TOURISTE

A ce moment heureux de l'année où les trois quarts des fortunés de ce monde vont respirer l'air pur des vallons et des plaines, ascension-

ner les monts et dévaler dans les sentiers abrupts pour redonner à leur organisme la santé, la force et la virilité, les pieds, les pauvres pieds dont on ne parle jamais, mais auxquels on pense toujours, sont la clé de voûte, si j'ose m'exprimer ainsi, du tourisme pédestre et ambulatoire.

Or, nos chers concitoyens et nos sémillantes concitoyennes, un mois au moins avant leur départ en vacances pensent à tout, s'occupent de tout, ne laissent rien à l'imprévu, emportent dans leurs malles, sacs, valises et autres objets de « camping » tout et archi-tout... et n'oublient qu'une seule chose, penser à leurs pieds !

Et, de ce fait, au bout de deux jours de marche en terre accidentée, au bout de quelques kilomètres parcourus sur route caillouteuse, cou-de-pied, pied, doigts, plante, ongles et phalanges sont dans des états épouvantables.

Entre le fait d'arpenter les boulevards, les avenues, et le fait de déambuler à travers les roches, les sentiers et les mille et un méandres des régions montagneuses ou campagnardes, il y a une différence considérable... et tel qui fait pédestrement dix kilomètres par jour sur les pavés ou sur le macadam des grandes cités, est fourbu parce que ses pieds ne peuvent plus le porter.

Que faire pour permettre au pied, cet organe si sensible, le plus sensible peut-être de tout le corps humain, de faire son devoir, quand on a besoin de son aide indispensable ?

C'est bien simple : le soigner, le mettre dans une situation sanitaire et hygiénique telle que nul accident ne puisse l'arrêter dans son essor ; le rendre fort, robuste, vigoureux et lui permettre, en un mot, de résister avec vigueur à la fatigue et au surmenage, tout en restant invincible et invaincu.

Tout marcheur, en vue de se livrer à une longue et pénible randonnée pédestre doit avoir un soin méticuleux de son moteur, c'est-à-dire de ses pieds ; ses chaussures devront être conformées exactement sur les mesures de ses pieds ; ni trop larges, ni trop longues, ni surtout trop étroites ; tiges hautes, talons très larges, plats, lacets de cuir, semelles souples, imperméables et épaisses ; clous solides et abondants. Chaussettes très fines, changées deux fois par jour et au repos, pied nu, libre à l'air. De plus, et surtout au lever et au coucher et à une grande halte si faire se peut, prendre un très large et long pédiluve dans dix litres d'eau additionnée de : formol du commerce, vingt grammes ; alcoolat de Fioraventi, cinquante grammes ; coaltar saponiné, trente grammes.

Essuyer après forte friction des pieds dans le bain et saupoudrer avec la poudre de talc de Venise.

Couper les ongles, les cors, œils de perdrix et poils régulièrement tous les cinq ou huit jours.

G. VARIN.

LE FROID ARTIFICIEL

En dégustant, par les jours torrides d'été, une boisson glacée, qui donc songe à rendre hommage au Français à qui il doit cette volupté, à Charles Tellier ? Les hommes manquent de reconnaissance. Sans doute, on a apposé, il n'y a pas longtemps, une plaque commémorative sur la petite maison d'Auteuil, à Paris, où vécut ce génial inventeur, mais on n'en continue pas moins d'ignorer son œuvre et même sa vie. Elles méritent cependant un hommage.

Charles Tellier naquit à Amiens, le 29 juin 1828. Son père, filateur à Condé-sur-Noireau, ayant fait de mauvaises affaires à la suite de la crise qui suivit la Révolution de 1848, le jeune homme, destiné primitivement à prendre la succession paternelle, se tourna vers les problèmes mécaniques. En 1856, il inventait un moteur mù par l'ammoniaque, mais une grave maladie l'empêcha de mettre au point le procédé. Changeant de problème, il étudia alors l'utilisation des engrais naturels par dessiccation, méthode qui sera plus tard reprise, sous le nom de « poudre d'os », de « colombine », etc., par une de nos plus importantes sociétés françaises de fabrication d'engrais. Parallèlement, car Charles Tellier est éclectique, et sa vaste intelligence s'attaque aux questions les plus diverses, il réalise un projet de production et de distribution d'air comprimé dans les centres urbains, projet rejeté avec dédain par les pouvoirs publics, aussi bien que par les capitalistes susceptibles de le commanditer, et qui, cependant, est, lui aussi, mis en pratique cinquante-deux ans après !

Toutefois, parmi ceux qui le considèrent comme un fou génial, le jeune ingénieur rencontra un homme, doué lui-même d'un cerveau puissant et de large vue, qui saisit l'importance des idées de Tellier pour l'avenir d'un pays ; c'est le fameux baron Haussmann qui fut un incomparable préfet de la Seine et dont on a pu dire qu'il a prévu, dès l'Empire, tous les problèmes dont souffre le Paris du XX^e siècle.

Haussmann qui ne peut, malheureusement, à lui seul, imposer la solution de l'air comprimé ridiculisée par les autorités scientifiques, confie à son jeune protégé son rêve de réaliser la glace artificielle, innovation qui doit tout à la fois combattre la typhoïde et limiter les gaspillages alimentaires. Tellier s'enthousiasme pour le problème, s'attelle à sa solution et le résoud en quelques années.

On connaît les grandes lignes du procédé, aussi simple que l'œuf de Christophe Colomb, mais qu'il fallait trouver : réfrigérer un courant d'air sec, le maintenir entre zéro et deux degrés, et le faire passer en vase clos à travers les produits qu'on veut conserver. C'est le principe de la machine frigorifique, bien plus hygiénique et de plus durable effet que la congélation totale telle qu'elle est pratiquée aux Etats-Unis et qui, l'expérience l'a prouvé, finit par attaquer les vitamines et par les altérer. La première

machine de ce genre fut installée en 1868, à bord d'un navire anglais la *City of Rio de Janeiro*, qui reliait Londres à Buenos-Ayres. Elle assura le refroidissement d'une cabine où Tellier avait entassé des quartiers de bœuf et de mouton. Mais quelques jours avant l'arrivée en Argentine, la porte du réduit fut ouverte par erreur ; les viandes, gâtées, durent être jetées à la mer...

On reprit l'expérience en 1873, l'Académie des Sciences ayant enfin renoncé à une opposition têtue et accepté de contrôler l'opération. C'est alors l'ancien cargo britannique, l'*Eboë*, acheté par une Société d'Etudes et rebaptisé le *Frigorifique* qui va être spécialement aménagé, pendant trois ans, pour cet essai dont le monde scientifique attend les résultats avec impatience. Le 20 septembre 1876, le navire, muni de machines frigorifiques à compresseurs, quitte le port de Rouen. Il emporte dix bœufs partagés par moitié, douze moutons, deux veaux, un porc, cinquante-trois volailles. Trois mois et demi après, le *Friigo*, comme l'appelle déjà l'équipage, qui a dû faire escale vingt-quatre jours à Lisbonne, par suite d'une avarie de machines, jette l'ancre à la Plata. On ouvre les chambres « à viande » ; celle-ci est dans le même état qu'au départ. La preuve est désormais faite, et Charles Tellier, qui a joué sa fortune et sa renommée sur cette carte, a gagné la partie. Cela ne l'empêchera pas d'ailleurs, malgré les prix décernés par l'Académie des Sciences et l'hommage public rendu à son invention, en 1905, par le « Congrès International du Froid », de mourir en 1913 presque misérable avec, pour toute récompense, la Croix de la Légion d'Honneur qui lui avait été octroyée un an auparavant.

Tout le monde, aujourd'hui, bénéficie directement ou indirectement, de l'invention de Tellier. La « Chambre froide », bien supérieure, comme nous l'avons dit, au procédé de congélation, et qui peut conserver indéfiniment tout produit alimentaire intact est utilisée aussi bien à bord des paquebots que dans certains trains spécialement destinés aux transports de marchandises périssables et aux entrepôts frigorifiques des grandes gares commerciales. C'est grâce à elle que nous recevons les œufs de l'Afrique du Nord, les bananes des Antilles, les poissons et le gibier de l'Europe Centrale, les moutons d'Algérie. C'est grâce à elle, enfin, qu'on peut avoir chez soi en pleine canicule, des boissons fraîches, et non pas par l'introduction d'un bloc de glace, système peu recommandé en raison des manipulations de ce bloc, mais par le refroidissement extérieur ou système du « frappe », le seul qui joint l'agréable sensation de boire frais à l'hygiène.

Le titre de bienfaiteur de l'humanité est souvent un mot vide de sens ; pour une fois, il a une signification précise quand on l'applique à Charles Tellier.

Marcel FRANCE.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement en date du six août mil neuf cent trente-six, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, a reporté au trois avril mil neuf cent trente-cinq, la date de la cessation de paiement du sieur PICCIOLONI, commerçant à Monaco, en état de faillite.

Pour extrait, certifié conforme dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 7 août 1936.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Barthélemy BERTOLA, épiciier à Monaco, sont invités conformément à l'article 475 du Code de Commerce (Loi n° 218 du 16 mars 1936), à assister à la réunion qui sera tenue au Palais de Justice, à Monaco, le 27 août courant, à 10 heures, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Emmanuel REI, restaurateur à Monaco, sont invités conformément à l'article 475 du Code de Commerce (Loi n° 218 du 16 mars 1936), à assister à la réunion qui sera tenue au Palais de Justice, à Monaco, le 27 août courant, à 10 heures, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

AVIS

Les créanciers de la faillite des sieurs BONIFETTI et MASANTE, négociants à Monaco, sont avertis, conformément à l'article 465 du Code de Commerce (Loi n° 218 du 16 mars 1936), que M. Olivie, syndic, a déposé au Greffe Général, le 10 août courant, l'état des créances qu'il a eu à vérifier, avec l'indication de la décision prise par le juge commissaire sur les propositions faites par lui pour chacune d'elles.

Monaco, le 13 août 1936.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire à Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le 24 juillet 1936, enregistré, M. Charles NEGRI, sans profession, demeurant maison Barelli, rue Malbousquet, à Monaco-Condaminé, a acquis de M. Armand FERRARONE, commerçant, demeurant n° 41, boulevard de l'Observatoire, à Monaco-Condaminé, le fonds de commerce de vins à emporter,

buvette et restaurant, dénommé Azur Bar exploité n° 41, boulevard de l'Observatoire, à Monaco (Condaminé).

Les créanciers de M. Farrarone, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 13 août 1936-

(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire,
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco.

LA MÉDIATION COMMERCIALE

Société Anonyme Monégasque au capital de 50.000 francs
Siège social : 2, rue Caroline, Monaco-Condaminé. (Principauté de Monaco)

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés par Actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

« 1^o Statuts de la Société Anonyme Monégasque que La Médiation Commerciale, au capital de 50.000 francs, établis, en brevet, aux termes d'un acte reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le 20 juin 1936, et déposés, après approbation, au rang des minutes du dit notaire, par acte du 18 juillet 1936 ;

« 2^o Déclaration de souscription et de versement de capital, faite par le Fondateur, suivant acte reçu par le même notaire, le 27 juillet 1936 ;

« 3^o Et délibération de l'Assemblée Générale constitutive de la dite Société, tenue, au siège social, le 27 juillet 1936, et déposée, avec toutes les pièces constatant sa régularité, au rang des minutes du même notaire, par acte du même jour. »

Ont été déposées, le 8 août présent mois, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 13 août 1936.

(Signé :) Alex. EYMIN.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

Grands Réseaux de Chemins de Fer Français

Pour permettre aux voyageurs qui traversent Paris de se décharger de leurs bagages à main, les Grands Réseaux de Chemins de fer ont organisé un service spécial de transport de ces colis de gare d'arrivée à gare de départ de Paris.

Les bagages à main remis à l'arrivée, à la consigne désignée d'une gare tête de ligne, sont transportés, sur demande, dans un très bref délai, à la consigne

au départ d'une autre des principales gares parisiennes moyennant un versement de 1 franc par colis avec minimum de 4 francs par envoi.

Pour tous renseignements, s'adresser aux agents des gares et aux bureaux de renseignements.

VALEUR OR

assurez-vous un Placement sûr, un placement qui rapporte, de votre Argent, en faisant économiquement produire à votre Terre, à votre Domaine, le maximum.

Suivez les conseils de

VIE A LA CAMPAGNE

La Revue Pratique avant tout par le Texte et par l'Image

pour 50 frcs

seulement

Étranger : 65 et 80 francs

Vous recevez 12 Numéros mensuels, véritables Sources de Revenus et de Plaisirs. Chacun d'eux comporte, en effet, 42 à 84 pages illustrées de 150 gravures traitant avec tout le détail pratique utile 100 sujets d'actualité ; Elevage de Petit et Gros Bétail, Culture de Rapport, Horticulture, Jardinage, Architecture, Monographies de Beaux Domaines et d'Exploitations Rurales de Rapport, etc..., etc...

Découpez cette annonce et adressez-la, avec la somme correspondante, à M. Albert MAUMENÉ, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

Un gros livre utile

GRATUIT

de 100 pages consacré à la Loi Loucheur est offert par

Maisons et Intérieurs pour Tous

la Revue qui permet de Construire, Transformer, Aménager, Meubler votre Maison de façon parfaite grâce à ses innombrables modèles d'Extérieurs et d'Intérieurs.

Découpez cette annonce et transmettez-la, accompagnée du montant de l'abonnement, soit 20 francs, à M. Albert MAUMENÉ, 79, Boulevard Saint-Germain, PARIS (6^e) pour bénéficier de l'Offre valable pour la France seulement :

Un gros livre utile

POUR RIEN

1.000 Lecteurs recevront

POUR RIEN

...un ouvrage de 100 pages consacré à l'Outillage du Jardin ou à la Conduite d'une Basse-Cour. C'est la Prime de « bon accueil » offerte par

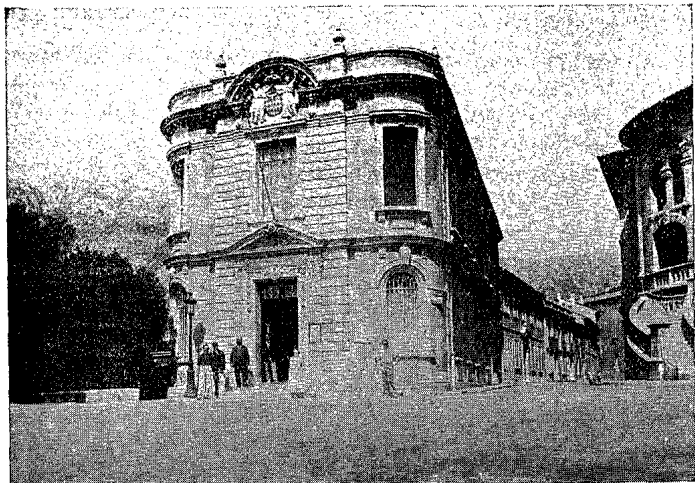
Jardins et Basses-Cours

la Revue pratique de Jardinage, Culture, Elevage, aux 1.000 premiers Abonnés nouveaux. Découpez cette annonce et transmettez-la, accompagnée du montant de l'abonnement, soit 16 francs, à M. Albert MAUMENÉ, 79, Boulevard Saint-Germain, PARIS (6^e) pour bénéficier de l'Offre valable pour la France seulement.

Un gros livre utile

POUR RIEN

MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUE



Musée d'Anthropologie préhistorique fondé en 1902 par S. A. S. le Prince Albert I^{er} pour la conservation des squelettes préhistoriques découverts dans les grottes de Grimaldi. Les grottes, au nombre de quatre, contenaient 40 lits de cendre ou foyers superposés. Elles ont livré des armes et outils, des restes de rhinocéros, éléphants, bisons, chats des cavernes, lions, etc... et des débris humains se rattachant à la race négroïde et au type de cro-magnon.

**A l'occasion des
Fêtes de l'Assomption**
15 AOÛT

Les Billets Aller et Retour

délivrés

par les Grands Réseaux Français

à partir du

Samedi 8 Août 1936

seront exceptionnellement valables

jusqu'au

Jeudi 20 Août 1936

Les voyageurs peuvent rentrer à leur résidence le lendemain 21 Août, s'ils ont pris à la gare de retour un train partant le 20 Août avant minuit.

**BON-PRIME
à nos Lecteurs**

Nous vous offrons un abonnement de 3 mois

pour 6 francs

seulement

Etranger: 9 francs

"Maisons pour Tous"

soit 3 fascicules-albums pratiques permettant **SANS MAISON ET SANS ARGENT** de construire grâce aux conseils de cette Revue qui vous tirent d'embarras

si vous avez une maison d'en obtenir tout l'agrément et le profit grâce aux modèles de maisons, d'arrangements, aux exemples de transformations, aménagements, équipements qui réduisent efforts et fatigue.

Ce montant vous est **REMBOURSE
immédiatement**

par deux superbes primes: Un numéro mensuel de *Vie à la Campagne* (valeur 6 fr.). Un numéro spécial de *Jardins et Basses-Cours* (valeur 1 fr. 50). Découpez cette annonce et adressez-la, avec la somme correspondante à M. Albert MAUMENÉ, Librairie Hachette, boul. Saint-Germain, Paris (6^e)

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

AGENCE MARCHETTI

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78

"MINERVA"
(11^e ANNÉE)

le Grand Illustré Féminin que toute femme intelligente doit lire



"MINERVA"

est le journal le plus complet que vous puissiez désirer. Sa présentation séduit. Sa lecture retient. Le sérieux de ses articles politiques ou économiques est toujours adouci par des rubriques aimables, par des illustrations séduisantes. Ainsi faisant, "MINERVA" est la Revue qui s'impose en un temps où l'abaissement de la mentalité générale à des plus funestes conséquences.

"MINERVA"

n'est l'organe d'aucun parti, ni l'instrument d'aucune doctrine. "MINERVA" est le journal de toutes les femmes qui souffrent, qui luttent, qui pensent, et "MINERVA", féministe et féminin, défendra, malgré toutes les difficultés qui s'élèvent, le plus bel idéal qui soit, celui des femmes de son pays.

"MINERVA"

organise mensuellement d'amusants concours; annuellement, de grands concours de bébés, un prix littéraire de 5.000 Fr. réservé aux femmes et un grand concours de vacances.

HEBDOMADAIRE - L'NUMÉRO: 1 FR.

Spécimen gratuit sur demande

55, av. Hoche - PARIS (8^e)

F. FOUSSARIGUES, Directeur général.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

MONTE-CARLO

Casino ouvert toute l'Année

(De Mai à Octobre)

SAISON DE BAINS DE MER

MONTE-CARLO BEACH

Plage - Piscine Olympique - Ski Nautique
Hôtels sur la Plage

LE CASINO D'ÉTÉ

Grands Galas :: Fêtes sur l'Eau :: Feux d'Artifice

COUNTRY CLUB

22 Courts de Tennis et de Squash Racquets

GOLF CLUB DU MONT-AGEL

Altitude 820 mètres - 18 trous

CENTRE D'EXCURSIONS UNIQUE

Communications rapides

par Chemin de Fer P.-L.-M. et nombreux Cars salons

**APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL**

H. CHOINIÈRE ET FILS

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE: 020.08

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition

Exploit de M^r Pissarello, huissier à Monaco, en date du 14 janvier 1936. Six Obligations 5 % 1935 de 10 Livres Sterling de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 11328 à 11333.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 février 1936. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 58783.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1936. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 3467, 26297, 58592, 315963, et Dix-sept Obligations de la même Société, portant les numéros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091, 75106, 85197, 93655, 93657, 98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796.

Exploit de M^r Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1936. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 42349, et un Cinquième d'Action de la même Société, portant le numéro 465450.

Exploit de M^r Pissarello, huissier à Monaco, en date du 25 mai 1936. Deux Obligations de trois cents francs de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 145657 et 145658.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 juin 1936. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 495138 à 495147.

Exploit de M^r Pissarello, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1936. Cinq Titres de la Brasserie de Monaco, portant les numéros 1001 à 1005.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 16 avril 1936. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 6691, 31345 à 31349, 32978, 51107, 53316.

Titres frappés de déchéance

Du 17 mars 1936. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 55996 à 56000.

Le Gérant: Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1935